

Mr Paul Carles

Fontans le 07.05.2019

Chabannes de Fontans

48700 Fontans

A Mme la commissaire enquêtrice

Projet d'une centrale Photovoltaïque

Des Pierres Plantées à Grandrieu

Madame la commissaire, je vous demande par la présente d'émettre un avis défavorable au projet d'une centrale photovoltaïque dite des Pierres Plantées sur la commune de Grandrieu en Lozère.

En effet ce projet ne peut en aucun cas aboutir du fait que la commune de Grandrieu se situe en Zone Montagne. Ce projet est donc soumis à la loi montagne, et contrairement aux affirmations du promoteur il ne pourra y avoir de dérogation du fait que tous les projets éoliens présentés en préfecture ou au Tribunal administratif de Nîmes sont retoqués au motif de la classification de l'ensemble de la Lozère en la Loi Montagne .

De plus la présentation du projet par Monsieur le Maire de Grandrieu n'est ni plus ni moins qu'un copié collé des arguments commerciaux de la société EDF EN France. Pensez vous sérieusement que ce projet va stabiliser l'approvisionnement en électricité du village de Grandrieu, alors que la production électrique de la Lozère est largement supérieure à la demande, et qu'il a fort longtemps que les coupures d'électricité sont absentes en Lozère.

Quand à l'attrait touristique et la modernité d'un tel projet, je suis convaincu que les touristes qui viennent en Lozère ne recherche que la beauté des

paysages, alors pourquoi s'obstiner à les saccager alors qu'il n'existe aucune nécessité impérative, si ce n'est l'entretien des chemins communaux.

Pour ces motifs je vous réitère ma demande d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Cordialement.

Paul Carles